

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 716

9 mars 2016

### SOMMAIRE

Altice Content Luxembourg S.à r.l. ....	34322	Marint S.A. ....	34347
Barclays Cantal Investments S.à r.l. ....	34348	Mediasystems S.à r.l. ....	34366
Business Pollination S.A. ....	34345	M&G European Property Fund SICAV-FIS	
C&C IP (N°2) Sàrl ....	34345	.....	34366
Cenpas S.A. ....	34337	Mimar Participation S.à r.l. ....	34365
Cenpas S.à r.l. ....	34337	MR Plan Sàrl ....	34365
Cerep II Osiris S.à r.l. ....	34359	Pagos S.à r.l. ....	34366
DeLa S.à r.l. ....	34345	Patrizia Real Estate 34 S.à r.l. ....	34366
Fielmann GmbH ....	34345	Prodevo Sàrl ....	34366
GPL Holding S.A. ....	34346	Quintiles ....	34367
Green Investments S.A. ....	34345	Quintiles Finance ....	34367
Interclinics S.A. ....	34346	Quintiles Holdings ....	34367
Interclinics S.A. ....	34346	Realestate J&P Sàrl ....	34367
K-Real GP S.à r.l. ....	34346	Royal Ascot S.A. ....	34346
La Garoupe Luxembourg S.A. ....	34348	Santaco Investment Limited, S.à r.l. ....	34347
Lehman Brothers Merchant Banking Associa- tes IV (Europe) S.à r.l. ....	34365	S.C.P. S.A. ....	34347
Leopard S.A. ....	34348	Syrdall Investments S.A. ....	34366
LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l. ....	34345	Wood & Roof - Philippe Brùls S. à r.l. ....	34368
Luxembourg Online S.A. ....	34348	World Wide Investments Fund S.A. ....	34367
Magirus-Deutz ....	34347	Yousara S.A. ....	34368
Mansford France Fund I S. à r.l. ....	34347	YRI Global Liquidity S.à r.l. ....	34368
		Z6 Creation S.à r.l. ....	34368

**Altice Content Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.944.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

ALTICE CONTENT S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.647 (“Altice Content” or the “Appearing Party”),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the Appearing Party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Appearing Party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Appearing Party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “ALTICE CONTENT LUXEMBOURG S.à r.l.”, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.944, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 20 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number n°2540 dated September 18, 2015 (the “Company”).

II. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by one hundred ninety-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 199,987,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two hundred million euros (EUR 200,000,000.-) though the issuance of an aggregate number of one hundred ninety-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (199,987,500) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”) together with a share premium of eight million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (EUR 8,333,333.-) (the “Share Premium”);

2. Subscription and payment of the New Shares and the Share Premium;

3. Approval of the report of the independent external auditor (the “Report”) related to the change of the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme) (the “Conversion”);

4. Approval of the Conversion;

5. Creation of two classes of shares together with the attached share premium accounts (the “Share Premium Accounts”);

6. Conversion of the existing shares of the Company into one hundred fifty million (150,000,000) Class A Shares and fifty million (50,000,000) Class B Shares;

7. Termination of the mandates of the members of the board of managers of the Company;

8. Appointment of the members of the board of Directors;

9. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

10. Powers;

11. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, having approved the aforesaid statements and having been validly constituted and convened, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred ninety-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 199,987,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two hundred million euros (EUR 200,000,000.-) though the issuance of an aggregate amount of one hundred ninety-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (199,987,500) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”) together with a share premium of an amount

of eight million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (EUR 8,333,333.-) to be fully paid up through contributions in kind.

#### *Subscription - Payment*

There now appears Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde (the “Proxy Holder”), prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of:

- the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as a shareholder.

- News Participations, a French société par actions simplifiée with a share capital of EUR 51,483,288.-, having its registered office at 12, Rue d’Oradour sur Glane, F-75015 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 491 421 582 (“News Participations”), by virtue of a power of attorney given under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as a shareholder.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the Proxy Holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Proxy Holder declares to subscribe to all the New Shares in the name and on behalf of:

1. the Sole Shareholder, prenamed, for one hundred forty-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (149,987,500) new shares of the Company representing a total amount of one hundred forty-nine million nine hundred eightyseven thousand five hundred euros (EUR 149,987,500.-) and to make payment in full for such new shares together with a share premium of an amount of eight million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (EUR 8,333,333.-) by the contribution (the “Contribution 1”) of a receivable which is certain, of a fixed amount and due, held by the Sole Shareholder over the Company (the “Contributed Receivable 1”). According to the valuation report issued on 3 December 2015 by the Company (the “Valuation Report 1”), the value of the Contributed Receivable 1 amounts at least to one hundred and fifty-eight million, three hundred and twenty thousand, eight hundred and thirty-three euros (EUR 158,320,833.-).

The copy of the Valuation Report 1, after having been signed ne varietur by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Completion of the contribution*

The Sole Shareholder declares through the Proxy Holder, that:

(i) it is the sole owner of the Contributed Receivable 1 and holds the power to transfer the Contributed Receivable 1, which one is legally and conventionally freely transferable;

(ii) the Contributed Receivable 1 has therefore not been transferred and no person or entity other than the Sole Shareholder has the right to transfer the Contributed Receivable 1; and

(iii) any additional formalities are underway in the jurisdiction in which the Contributed Receivable 1 is located to validly conduct and formalize its contribution and make it effective anywhere and toward any third party;

2. News Participations, prenamed, for fifty million (50,000,000) new shares of the Company representing representing a total amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.-) and to make payment in full for such New Shares by the contribution (the “Contribution 2”) of a receivable which is certain, of a fixed amount and due, held by News Participations over Groupe News Participations, a French société par actions simplifiée with a share capital of EUR 1,960,000.-, having its registered office at 12, Rue d’Oradour sur Glane, F-75015 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 812 746 568 (“Groupe News Participations”) amounting to fifty million euros (EUR 50,000,000.-) (the “Contributed Receivable 2”). According to the valuation report issued on 3 December 2015 by the Company (the “Valuation Report 2”), the value of the Contributed Receivable 2 amounts at least to fifty million euros (EUR 50,000,000.-).

The copy of the Valuation Report 2, after having been signed ne varietur by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Completion of the contribution*

News Participations, declares through the Proxy Holder, that:

(iv) it is the sole owner of the Contributed Receivable 2 and holds the power to transfer the Contributed Receivable 2, which one is legally and conventionally freely transferable;

(v) the Contributed Receivable 2 has therefore not been transferred and no person or entity other than News Participations has the right to transfer the Contributed Receivable 2; and

(vi) any additional formalities are underway in the jurisdiction in which the Contributed Receivable 2 is located to validly conduct and formalize its contribution and make it effective anywhere and toward any third party;

Hereinafter, the Sole Shareholder and News Participations are together referred to as the “Shareholders”.

#### *Second resolution*

After acknowledgement of the Report established on 3 December 2015, 2015 by GSL Révision S.à r.l., having its registered office at 7, rue de Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette in accordance with article 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, with the following conclusions in the French language:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que.

- La valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux 150.000.000 actions de Classe A et aux 50.000.000 actions de Classe B d’une valeur nominale de 1 EUR chacune à émettre en contrepartie de l’augmentation de capital.

- La valeur globale de la société ne correspond pas au moins aux 200.000.000 actions (150.000.000 actions de Classe A et 50.000.000 actions de Classe B) à émettre lors de la transformation en société anonyme.”,

the Shareholders resolve to approve the Report.

This Report after having been signed “ne varietur” by the Proxy Holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to approve the Conversion of the Company without discontinuity of its legal personality.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to approve (i) the creation of two (2) different classes of shares namely class A shares (“Class A Shares”) and class B shares (“Class B Shares” and together with the Class A Shares, the “Classes of Shares”) having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) the creation of two (2) share premium accounts attached to each Class of Shares, namely class A share premium account (“Class A Share Premium Account”) into which any class A share premium (“Class A Share Premium”) shall be transferred and class B share premium account (“Class B Share Premium Account”) into which any class B share premium (“Class B Share Premium”) shall be transferred.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to convert the current two hundred million (200,000) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into, as follows:

- one hundred fifty million (150,000) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by Altice Content; and

- fifty million (50,000,000) Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by News Participations.

#### *Sixth resolution*

Pursuant to the Conversion of the Company, the Shareholders resolve to terminate the mandate of the members of the board of managers of the Company at the date of the present deed and resolves to grant discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

#### *Seventh resolution*

The Shareholders unanimously resolve to appoint as directors of the Company as follows:

1. Mr. Jérémie Bonnin, born on June 30, 1974 in Paris (France), having his professional address 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

2. Ms. Emilie SCHMITZ, born on February 8, 1982 in Metz (France), having her professional address 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg; and

3. Mr. Laurent Godineau, born on June 17, 1973 in Cholet (France), having his professional address 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders approving the financial statements which shall be held in 2021.

#### *Eighth resolution*

The Shareholders unanimously resolve to amend and restate in full the articles of association of the Company so that they can be read as follows:

### “ARTICLES OF INCORPORATION

#### **Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, and registered office**

**Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

**Art. 2. Name.** The Company shall bear the name “Altice Content Luxembourg S.A.”.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities). The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form by way of private placements or public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its corporate object or which are liable to promote its development.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders or the Sole Shareholder, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

**Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at two hundred million euros (EUR 200,000,000.-) represented by one hundred fifty million (150,000,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and by fifty million (50,000,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

6.2 The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the “Shares” and the A and B share classes are collectively referred to as “Shares Classes” or individually as a “Share Class”.

6.3 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with Article 22.12.

6.4 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

6.5 The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders’ meeting acting in accordance with Article 22.11 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**Art. 7. Form of the Shares.** The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**Art. 8. Payment of Shares.** Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 9. Share premium account.** The Company may create share premium accounts (each referred to as a “Share Premium Account”) for each Share Class into which any paid share premium for the relevant Share Class shall be transferred, each holder having an exclusive right on it. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the Shareholders.

**Art. 10. Shareholders’ rights.**

10.1 All shares have equal economic and voting rights.

10.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with Article 25.

10.3 Each share entitles its holder to a preferential subscription right as provided for by the Law.

**Art. 11. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 12. Transfer of shares.**

12.1 Except as otherwise required by the shareholders agreement entered into between the shareholders of the Company (the “Shareholders Agreement”), the shares are freely transferable.

12.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 42 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **Art. 13. Board of Directors.**

13.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the “Board of Directors”), who are appointed for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

13.2 The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as director of the Company.

13.3 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

13.4 The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

13.5 In case of vacancy of the office of one or more director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

#### **Art. 14. Powers of the Sole Director or the Board of Directors.**

14.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

14.2 All powers not expressly reserved by the Law, the Articles or the Shareholders Agreement to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

#### **Art. 15. Delegation and agent - Daily Management.**

15.1 The Sole Director or the Board of Directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a “Daily Manager”) and shall determine the Daily Manager’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

#### **Art. 16. Representation of the Company.**

16.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (ii) by the joint signature of any two (2) directors, or (iii) the single or joint signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated.

16.2 If one of the directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

16.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

#### **Art. 17. Meeting of the Board of Directors.**

17.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

17.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a director or a shareholder of the Company.

17.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company’s interest so requires at the place indicated in the convening notice.

17.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

17.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

17.6 A director may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director may represent several directors of any category.

17.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of any two (2) Directors, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority.

17.8 One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

17.9 A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a director on a copy of the present written resolutions.

17.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

17.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any director or by any person nominated by any director.

**Art. 18. Liability of the directors.** The directors assume, by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV. - Audit

##### Art. 19. Auditor.

19.1 The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) or if required by law by one or more certified independent auditor(s).

19.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

19.3 The statutory auditor(s) is / are re-eligible. The statutory auditor(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

19.4 The certified independent auditors are appointed by the general meeting of shareholders. Their remuneration and the term of their office are provided for in a services agreement. The certified independent auditor(s) is / are re-eligible. The certified independent auditor(s) may be dismissed at any time, with cause, by a resolution of the shareholders.

#### Chapter V. - Shareholders' meetings

##### Art. 20. Single Shareholder or Shareholders.

20.1 If there is only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

**Art. 21. Powers of the Shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

##### Art. 22. Meeting of the Shareholders.

22.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or by the statutory auditor(s).

22.2 The Board of Directors or the Sole Director shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

22.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

22.4 Notification letters for each shareholders' meeting shall mention the agenda of the meeting.

22.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

22.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

22.7 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

22.8 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

22.9 The shareholders are entitled to participate to the meeting by video-conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

22.10 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

22.11 Each share entitles its holder to one vote.

22.12 Except as otherwise required by the Law, these Articles or by the Shareholders Agreement, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

22.13 Except as otherwise required by the Shareholders Agreement, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priorly indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

22.14 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## **Chapter VI. - Accounting year and annual accounts**

**Art. 23. Accounting Year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 24. Annual Accounts and Annual General Meeting of Shareholders.**

24.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 11 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

24.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor (s) who shall make a report containing comments on such documents.

24.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

### **Art. 25. Allocation of profits and interim dividends.**

25.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve reaches the amount of ten percent (10%) of the issued share capital, but should resume until full replenishment, if at given moment, for any reason whatsoever, funds of the reserve fund are removed.

25.2 Subject to Article 25.1, Class A Shares and Class B Shares confer to their holders the right to participate in the profit of the Company as follows:

nA = the number of subscribed Class A Shares

nB = the number of subscribed Class B Shares

spA = the amount of the Class A Share Premium

spB = the amount of the Class B Share Premium

vn = the par value of each Class A Shares and Class B Shares

(i) Class A Shares give each holder of Class A Shares the right to a portion of the distributable profit (the “Distributable Profit” or “DP”) determined as follows:

$$[(vn \times nA) + spA / (vn \times (nA + nB)) + (spA + spB)] \times DP$$

(ii) Class B Shares give each holder of Class B Shares the right to a portion of the Distributable Profit determined as follows:

$$[(vn \times nB) + spB / (vn \times (nA + nB)) + (spA + spB)] \times DP$$

25.3 In any case, dividends can be paid out and Shares bought only if the Company has distributable amounts within the meaning of the law.

25.4 The Sole Director or the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year in accordance with the provisions of the Law.

## Chapter VII. - Liquidation and dissolution

### Art. 26. Liquidation.

26.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders’ meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

26.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

26.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 25.1.

**Art. 27. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Chapter VIII. - Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

### *Ninth resolution*

The Shareholders unanimously resolve to grant power to any director of the Company and any lawyer from the law firm LUTHER S.A., established at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, acting individually to update the Company’s shares register.

### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant nous Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ALTICE CONTENT S.à r.l.,, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180,647 (la «Partie Comparante»).

Dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l’Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l’enregistrement.

La Partie Comparante, pré-qualifiée, demande au notaire d’acter ce qui suit:

I. La Partie Comparante est l’associé unique (l’ «Associé Unique») de la société ALTICE CONTENT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 198.944, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro n°2540 en date du 18 Septembre 2015 (la «Société»);

II. Que l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société émis de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, est représenté et déclare expressément avoir été dûment informé et peut ainsi valablement décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour;

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 199.987.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) par l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq (199.987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts») et d'une prime d'émission d'un montant de huit millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 8.333.333,-) (la «Prime d'Emission»);

2. Souscription et paiement des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission;

3. Approbation du rapport du réviseur (le «Rapport») relatif à la conversion de la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme (la «Conversion»);

4. Approbation de la Conversion;

5. Création de deux catégories d'actions et de deux comptes de prime d'émission (les «Comptes de Prime d'Emission») rattachés à chaque catégorie d'actions;

6. Conversion de toutes les parts sociales de la Société existantes en cent-cinquante millions (150.000.000) d'actions de classe A et cinquante millions (50.000.000) d'actions de classe B;

7. Fin des mandats des membres du conseil de gérance de la Société;

8. Nomination des membres du conseil de surveillance de la Société;

9. Modification et refonte complète des statuts de la Société;

10. Pouvoirs;

11. Divers.

L'Associé Unique, se considérant comme dûment informé a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent-quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 199.987.500), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) par l'émission de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts»), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de huit millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 8.333.333,-) (la «Prime d'Emission»).

#### *Suscription - Paiement*

Comparaît alors Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde (le «Mandataire»), susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter:

- l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

- News Participations, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois de France, au capital social de EUR 51.483.288,-, ayant son siège social sis au 12, rue d'Oradour sur Glane, F-75015 Paris France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 421 582 («News Participations»), en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare souscrire:

1. au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (149.987.500) de nouvelles parts de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, pour un montant total de cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 149.987.500,-) et de les libérer intégralement avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de huit millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 8.333.333,-) par la contribution d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un montant de cent cinquante-huit millions, trois cent vingt mille huit cent trente-trois euros (EUR 158.320.833) (la «Créance Apportée 1»). D'après le rapport d'évaluation émis le 3 décembre 2015 par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport d'Evaluation 1»), la valeur totale de la Créance Apportée 1 est au moins égale à cent cinquante-huit millions, trois cent vingt mille huit cent trente-trois euros (EUR 158.320.833).

La copie du Rapport d'Evaluation 1, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

#### *Réalisation de l'apport*

L'Associé Unique déclare, par le biais du Mandataire, que:

- (i) il est le seul propriétaire de la Créance Apportée 1 et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable; et
- (ii) la Créance Apportée 1 n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que lui ne dispose de droits sur la Créance Apportée 1;
- (iii) toute les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Apportée 1 en vue de valablement réaliser et formaliser son apport et de rendre celui-ci efficace partout et envers tout tiers.

2. au nom et pour le compte de News Participations, à cinquante millions (50.000.000) de nouvelles parts de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, pour un montant total de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) et de les libérer intégralement par la contribution d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par News Participations sur Groupe News Participations, une société par actions simplifiée, au capital social de EUR 1.960.000,-, ayant son siège sis au 12, rue d'Oradour sur Glane, F-75015 Paris France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 746 568 («Groupe News Participations»), d'un montant de EUR 50.000.000,- (la «Créance Apportée 2»). D'après le rapport d'évaluation émis le 3 décembre 2015 par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport d'Evaluation 2»), la valeur totale de la Créance Apportée 2 est au moins égale à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

La copie du Rapport d'Evaluation 2, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

#### *Réalisation de l'apport*

News Participations déclare, par le biais du Mandataire, que:

- (i) elle est le seul propriétaire de la Créance Apportée 2 et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable; et
- (ii) la Créance Apportée 2 n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que lui ne dispose de droits sur la Créance Apportée 2;
- (iii) toute les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Apportée 2 en vue de valablement réaliser et formaliser son apport et de rendre celui-ci efficace partout et envers tout tiers.

L'Associé Unique et News Participation sont désignés ensembles ci-après les «Associés».

#### *Deuxième résolution*

Après avoir pris connaissance de la conclusion du Rapport établi le 3 décembre 2015, par GSL Révision S.à r.l., ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, avec les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que.

- La valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux 150.000.000 actions de Classe A et aux 50.000.000 actions de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR chacune à émettre en contrepartie de l'augmentation de capital.

- La valeur globale de la société ne correspond pas au moins aux 200.000.000 actions (150.000.000 actions de Classe A et 50.000.000 actions de Classe B) à émettre lors de la transformation en société anonyme..»,

les Associés décident d'approuver le Rapport.

Ce Rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'approuver la Conversion de la Société sans discontinuité de sa personnalité juridique.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'approuver (i) la création de deux (2) classe d'actions, les actions de classe A (les «Actions de Classe A») et les actions de classe B (les «Actions de Classe B»), ensemble avec les Actions de Classe A, les «Classes d'Actions») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) la création de deux (2) comptes de prime d'émission, un compte de prime d'émission de classe A (le «Compte de Prime d'Emission de Classe A») dans lequel toute prime d'émission de classe A (la «Prime d'Emission de Classe A») doit être transférée et un compte de prime d'émission de classe B (le «Compte de Prime d'Emission de Classe B») dans lequel toute prime d'émission de classe B (la «Prime d'Emission de Classe B») doit être transférée.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de convertir les deux cent millions (200.000.000) de parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comme suit en:

- cent cinquante millions (150.000.000) d'Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par Altice Content; et

- cinquante millions (50.000.000) d'Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par News Participations.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de mettre un terme au mandat de gérant des membres du conseil de gérance avec effet à la date des présentes et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en qualité de membres du conseil d'administration de la Société

1. Monsieur Jérémie BONNIN, né le 30 juin 1974 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Madame Emilie SCHMITZ, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2021 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

#### *Huitième résolution*

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### «STATUTS

## **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social**

**1 Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2 Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «Altice Content Luxembourg S.A.».

### **3 Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées). La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de créances, convertibles ou non.

3.4 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

**4 Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **5 Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'Associé Unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions

### 6 Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'actions de classe A («Actions de Classe A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et cinquante millions (50.000.000) d'actions de classe B («Actions de Classe B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), entièrement libérées.

6.2 Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement désignés ci-après comme les «Actions» et les classes d'actions A et B sont collectivement désignés ci-après comme les «Classes d'Actions» or individuellement comme une «Classe d'Actions».

6.3 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'Associé Unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.13.

6.4 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

6.5 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.12. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7 Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8 Art. 8. Libération des actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9 Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place de comptes de prime d'émission (ci-après le «Compte de Prime d'Emission») pour chaque Classe d'Actions dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque Action de ladite Classe d'Actions. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 22.12 peut décider de distribuer la prime d'émission.

### 10 Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11 Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 12 Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Sauf dispositions contraires du pacte conclu entre les actionnaires de la Société (le «Pacte»), les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Loi.

## Chapitre III. - Administration

### 13 Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 Les administrateurs pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateurs restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**14 Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi, les Statuts ou le Pacte relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**15 Art. 15. Délégation et mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**16 Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature de l'Administrateur Unique ou, en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, ou (iii) par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts et toute loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**17 Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence de deux (2) administrateurs; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de deux (2) administrateurs.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion.

Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**18 Art. 18. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV - Surveillance

##### **19 Art. 19. Commissaire aux comptes - Reviseur.**

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou si cela est exigé par la loi par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Les commissaires sont rééligibles. Les commissaires sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

19.4 Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Leur rémunération et la durée de leur mandat sont prévues dans un contrat de services. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment avec motif par une résolution des actionnaires.

#### Chapitre V. - Assemblées générales

##### **20 Art. 20. Associé unique ou actionnaires.**

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet Associé Unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**21 Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

##### **22 Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.**

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

22.8 Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.9 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.10 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.11 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.12 Sauf dispositions contraires de la Loi, des Statuts ou du Pacte, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.13 Sauf dispositions contraires du Pacte, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.14 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

**23 Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **24 Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.**

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à 11h00. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant au(x) réviseurs d'entreprises agréés) qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

### **25 Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.2 Sous réserve de l'Article 25.1, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B confèrent à leurs titulaires le droit de participer aux profits de la Société comme suit:

nA = le nombre d'Actions de Classe A souscrites

nB = le nombre d'Actions de Classe B souscrites

spA = le montant de la Prime d'Emission de Classe A

spB = le montant de la Prime d'Emission de Classe B

vn = la valeur nominale des Actions de Classe A et des Actions de Classe B

(i) Les Actions de Classe A donnent droit à une portion du bénéfice distribuable (le «Bénéfice Distribuable» ou «DP») déterminé comme suit:

$$[(vn \times nA) + spA / (vn \times (nA + nB)) + (spA + spB)] \times DP$$

(ii) Les Actions de Classe B donnent droit à une portion du Bénéfice Distribuable déterminé comme suit:

$$[(vn \times nB) + spB / (vn \times (nA + nB)) + (spA + spB)] \times DP$$

25.3 Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Actions rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

## Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

### 26 Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.2.

**27 Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'Associé Unique ou de l'un des actionnaires.

## Chapitre VIII. - Loi applicable

**28 Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Neuvième résolution*

Les Associés donnent pouvoir à tout administrateur de la Société ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER S.A., établie à l'Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211045/846.

(150236903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

### **Cenpas S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Cenpas S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.124.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "CENPAS S.A.", having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.124 (hereafter the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of of the acting notary, Me Henri HELLINCKX, than notary residing in Mersch, on November 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 of January 29, 2007.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

### *Agenda*

1. Transformation of the legal form of the company into a limited liability company “société à responsabilité limitée”.

2. Termination of the mandates of the directors and the supervisory auditor of the company and appointment of Mrs. Danielle SCHROEDER, Mr Antoine HIENTGEN and Mr Antonio RAFFA as managers of the Company, with determination of the duration of their mandate.

3. To fully amend and restate the Company’s Articles of Association under the form of a limited liability company “société à responsabilité limitée”.

II.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their representatives and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list that all the shares representing the total subscribed share capital are present or represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to change the form of the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately.

#### *Second resolution*

As a consequence of the transformation of the Company into a société à responsabilité limitée, the mandates of the members of the former board of directors and of the supervisory auditor have expired. Discharge is given to the directors and supervisory auditor until today.

The meeting appoints as managers of the Company for a period ending at the annual general meeting 2017 the following:

1. Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg

3. Mr Antonio RAFFA, lawyer, with professional address at 54, rue d’Anvers, L-1130 Luxembourg

#### *Third resolution*

The meeting states that the 312 (three hundred twelve) shares representing the capital are all held by:

Mrs Nicola George DAVID, residing in 6 Theodorou Kolokotroni Street, Filothei, Athens, Greece.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the transformation of the Company into a limited liability company “société à responsabilité limitée”, the meeting decides to fully amend and restate the Company’s Articles of Association to read as follows:

#### **Title I. - Name, Registered Office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There exists a limited liability company “société à responsabilité limitée” governed by the present Articles and by the relevant laws.

The name of the Company is “CENPAS S. à r.l.”.

**Art. 2.** The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager (s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

**Art. 3.** The purposes of the company are the purchase, the sale, the construction and management of real estates as well as the taking of participating interests in whatsoever form, in other companies, the management, control and development of such participating interests either in Luxembourg or abroad.

The company may borrow on or without mortgage, it may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

In general, the company may carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 31,200.-), represented by THREE HUNDRED AND TWELVE (312) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each.

The company may redeem its own shares within the limits fixed by law.

The share capital may be changed at any time by a decision of a general meeting of shareholder(s), voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

**Art. 6.** The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

**Art. 7.** The company shall not be dissolved y reason of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

## **Title III. - Management and Supervision**

**Art. 9.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers (the "Board"). The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

The managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholder(s), by the law or by the Articles of Incorporation shall be within the competence of the managers.

**Art. 10.** The board of managers shall choose a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting designated to that effect by the board.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Votes may also be cast in writing or by fax or electronic means.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Copies or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 11.** The manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

A manager is only liable for the performance of his duties.

#### **Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings**

**Art. 13.** The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by a majority of shareholders (in number) representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital.

Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

#### **Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves**

**Art. 14.** The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the annual accounts in accordance with the legal requirements.

The annual accounts and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

**Art. 15.** Against the annual net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, five per cent (5%) will be allocated to the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth (1/10) of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

The general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of interim accounts to be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from available reserves, less losses carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

#### **Title VI. - Winding up and Liquidation**

**Art. 16.** In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

**Art. 17.** The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

### **Title VII. - General Dispositions**

**Art. 18.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 19.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CENPAS S.A.", ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.124 (ci-après la «Société»).

La Société a été constituée par acte notarié de Me Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 71 du 29 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée générale élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.

2. Fin des mandats des administrateurs et commissaire aux comptes et nomination de Mme Danielle SCHROEDER, Monsieur Antoine HIENTGEN et Monsieur Antonio RAFFA comme gérants de la Société avec détermination de la durée de leur mandat.

3. Refonte complète des statuts de la Société sous forme de société à responsabilité limitée.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent - pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Il résulte ainsi de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, ladite décision entrant en vigueur immédiatement.

### *Deuxième résolution*

Suite à la transformation de la forme juridique de la Société en une société à responsabilité limitée, les mandats des membres de l'ancien conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont expiré. Décharge est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme gérants de la Société pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017 les suivants:

1. Mme Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
3. Monsieur Antonio RAFFA, avocat, demeurant professionnellement au 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

### *Troisième résolution*

L'Assemblée constate que les 312 (trois cent douze) parts représentant le capital social sont toutes détenues par: Mme Nicola George DAVID, demeurant à 6, Theodorou Kolokotroni Street, Filothei, Athènes, Grèce.

### *Quatrième résolution*

Suite à la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives. La dénomination de la Société est «CENPAS S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la construction et la gérance d'immeubles ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ayant un tel but ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter, hypothéquer et elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 4.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

#### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 31.200,-) représenté par TROIS CENT DOUZE (312) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la loi.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix appartenant aux propriétaires survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

De plus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

### **Titre III. - Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La Société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil»). Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 10.** Le conseil de gérance choisira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, un gérant désigné à cet effet par les gérants présents, le remplace.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Sauf disposition contraire des présents statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs gérants. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par fax ou par moyen électronique.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants. Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu qui ensemble forment la résolution circulaire.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le président ou deux gérants. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux gérants.

**Art. 11.** Les gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales**

**Art. 13.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Néanmoins, le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

#### **Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves**

**Art. 14.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent les comptes annuels aux termes de la loi.

Les comptes annuels et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième (1/10) du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

L'assemblée générale des associés de la Société peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires en cours d'exercice social, sur base d'un bilan intérimaire duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 17.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

#### **Titre VII. - Dispositions Générales**

**Art. 18.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40970. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211222/396.

(150237284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

---

**Business Pollination S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.696.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061499/10.

(160022656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**C&C IP (N°2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 173.096.

---

Les comptes annuels au 28 Février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061501/9.

(160022724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**DeLa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.393.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061532/9.

(160022839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Fielmann GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061568/9.

(160022445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Green Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.642.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061598/9.

(160022845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.057.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

M. Robert Kimmels

*Gérant*

Référence de publication: 2016061682/13.

(160022771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**GPL Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.478.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061606/9.

(160022589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Interclinics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 149.846.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061645/9.

(160022738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Interclinics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 149.846.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061646/9.

(160022739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**K-Real GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.191.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061660/9.

(160022831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Royal Ascot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 48.209.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Huys / V. Huys

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016061814/11.

(160022323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**S.C.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 138.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061817/10.

(160022725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Santaco Investment Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 224.870,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 174.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Santaco Investment Limited, S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016061819/12.

(160022464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Magirus-Deutz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 243, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 193.312.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1/2/2016.

Référence de publication: 2016061707/10.

(160022463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.982.

Les comptes consolidés au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061708/9.

(160022903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Marint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Citco C&T (Luxembourg) S.A.**Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016061716/11.

(160022830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**La Garoupe Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 93.264.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2016061675/10.  
(160022886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Leopard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2016061679/12.  
(160022726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Luxembourg Online S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 52.947.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016061688/9.  
(160022476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Barclays Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 155.607.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Barclays Luxembourg Holdings SSC, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.562, acting by its managing partner Barclays Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.933, and having a share capital of EUR 140,010,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Cantal Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.607 and having a share capital of USD 662,127.45, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 September 2010, whose articles of incorporation (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2337 dated 30 October 2010. The Articles of

the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party represents the whole corporate capital of the Company, and requires the notary to enact the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing, and of Article 14 of the Articles:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> January of one year to 31<sup>st</sup> December of the same year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 6<sup>th</sup> December 2015 will close on 31<sup>st</sup> December 2015, and the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> January 2016 and will end on 31<sup>st</sup> December 2016.

*Second resolution*

In consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year runs from the first January of one year to the thirty-first December of the same year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time."

*Third resolution*

The Company shall be entitled to issue from time to time class B shares, which upon issuance will have the rights set-out in the Articles as amended and restated pursuant to resolution six below. As a result thereof, the Sole Shareholder decides to create a new class of class B ordinary shares to be denominated "Class B Shares".

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 6.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The issued corporate capital is fixed at six hundred sixty-two thousand one hundred twenty-seven US Dollars forty-five cents (USD 662,127.45) represented by four hundred twenty-seven thousand one hundred seventy-nine (427,179) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

In addition to the Ordinary Shares, the Company may from time to time issue class B shares (the "Class B Shares" and collectively with the Ordinary Shares referred to as the "Shares"), with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55.-) each, which will have the rights set-out in these Articles."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to fully amend and restate the Articles which shall henceforth read as follows:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Barclays Cantal Investments S.à r.l."

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, interests, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies in whatever form (including in any limited partnership), government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.7 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium - Additional Capital Contribution - Redemption**

### **Art. 6. Corporate capital.**

6.1 The issued corporate capital is fixed at six hundred sixty-two thousand one hundred twenty-seven US Dollars forty-five cents (USD 662,127.45) represented by four hundred twenty-seven thousand one hundred seventy-nine (427,179) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55) each, entirely subscribed and fully paid up.

In addition to the Ordinary Shares, the Company may from time to time issue class B shares (the "Class B Shares" and collectively with the Ordinary Shares referred to as the "Shares"), with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55) each, which will have the rights set-out in these Articles.

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.3 Each Share gives right to one vote.

6.4 All the Shares are entitled to distributions in accordance with article 17.3. Upon the winding up of the Company, all the Shares are entitled to distributions in accordance with article 20.3.

6.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for such contributions.

6.6 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) and/or any funds received from time to time as additional capital contribution are, except for those allocated to the legal reserve, allocated to a special reserve attaching to the relevant class of shares. The special reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and are available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve attaching to the relevant class of shares.

### **Art. 7. Shares, transfer and redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 The Shares in the Company are not redeemable.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9. Rights of shareholders.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

## **Title III. - Management**

### **Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The Company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (subject to the terms of article 11.6 below) at least two (2) board members are (i) present at the meeting and (ii) physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting, it being understood that a manager so represented at the meeting by proxy will be considered as present at the meeting and physically present in Luxembourg for the purpose of article 11.4 above. In case the Company has a single manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Powers of the management.**

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 13. Delegation of powers - Liability.**

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one (1) or more managers, who will be called "Director (s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers unless the Company has a single manager in which case the Company will be bound by the signature of such sole manager.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

##### **Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.**

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital, without prejudice to the provisions of the Companies' Law.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit -Liquidation**

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year runs from six December of one year to five December of the following year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

##### **Art. 16. Annual statutory accounts.**

16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the abovementioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

##### **Art. 17. Distributions.**

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the nominal capital (excluding for the avoidance of doubt any premium) but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3 Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves (including share premium and/or any additional capital contribution) or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers. The holders of the Ordinary Shares shall be entitled to amount equal to the product of the declared dividend and the Ordinary Ratio. The holders of the Class B Shares shall be entitled to amount equal to the product of the declared dividend and the Class B Ratio. Distributions within a single class of shares shall be made pro rata the amount of capital (including the par value of each Share, the share premium and any additional (account 115) capital contribution) paid on each Share (together the "Aggregate Value").

For the purposes of this Clause 17.3,

"Ordinary Amount" means, at any moment in time, the aggregate amount to which the Ordinary Shares would be entitled if the Company was liquidated at such time.

"Ordinary Ratio" means the Ordinary Amount divided by the Reference Amount.

"Class B Amount" means, at any moment in time and as if such moment was, 10 per cent of the product of the number of Class B Shares outstanding and the Class B Share Liquidation Entitlement (determined as if the Company was liquidated at such time).

"Class B Ratio" means the Class B Amount divided by the Reference Amount.

"Reference Amount" means the sum of the Ordinary Amount and of the Class B Amount.

##### **Art. 18. Interim dividends.**

18.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist. Article 17.3 shall apply to any such interim dividends.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, for the avoidance of doubt, any amount recorded into the share premium account or other free reserve accounts) less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

**Art. 19. Auditor.** The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

**Art. 20. Liquidation.**

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

20.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

20.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders as follows:

a) each Class B Share (if any) shall be entitled to an amount equal to the Class B Share Liquidation Entitlement.

For these purposes, the "Class B Share Liquidation Entitlement" shall be defined as an amount equal to the lower of (i) the Class B Share Value and (ii) an amount equal to the net liquidation proceeds divided by the number of Class B Shares outstanding.

For these purposes, the "Class B Share Value" shall be an amount, per Class B Share, equal to

<ATTFORMULE>

and where

Base Value means USD1,000.

Reference Date means the 15 December 2015.

v means the Class B Share Value at a given time and with v0 being the Base Value.

i means, on any date on which the formula is applied, the number of calendar years that have started since Reference Date (and including the calendar year of the Reference Date).

Net Income<sub>n</sub> means the profit after tax of the Company in the calendar year n, but excluding any profits and losses of the Company relating to any convertible notes issued by the Company and that are convertible into Class B Shares.

div<sub>n</sub> means the dividends, if any, paid on each Class B Share in calendar year n.

In the above context, a calendar year means the period from 1 January to 31 December, except in the following two periods: (i) in the period i=1, the calendar year is the period from 15 December to 31 December 2015; (ii) in the final period, the calendar year is the period between the 1 January and the winding-up date.

b) any remaining amounts shall be payable to the holders of the Ordinary Shares, pro rata the Aggregate Value of each Ordinary Share.

**Art. 21. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

*Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### ONT COMPARU:

Barclays Luxembourg Holdings SSC, une société en commandite spéciale régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.562, agissant par son managing partner Barclays Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.933 et au capital social de 140.010 livres sterling anglaises,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec l'autorité d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Barclays Cantal Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.607 et au capital social de USD 662.127,45, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 20 septembre 2010, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2337 du 30 octobre 2010. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 11 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 14 des Statuts:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, de sorte que l'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier d'une année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique reconnaît et décide que l'exercice social en cours de la Société commencé le 6 décembre 2015 se terminera le 31 décembre 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Le ou les associés peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment."

#### *Troisième résolution*

La Société sera autorisée à émettre au fur et à mesure des parts sociales de catégorie B, qui au moment de leur émission, auront les droits et obligations tels que déterminés par les Statuts tels que modifiés et refondus selon la résolution six ci-dessous. En conséquence, l'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales de catégorie B nommée "Parts Sociales de Catégorie B".

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Restant décide de modifier et refondre les articles 6.1 des Statuts de la Société, qui se liront de la manière suivante:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé at six cent soixante-deux mille cent vingt-sept US Dollars et quarante-cinq cents (USD 662.127,45) représenté par quatre cent vingt-sept mille cent soixante-dix-neuf (427.179) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), avec une valeur nominale de un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1.55,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus des Parts Sociales Ordinaires, la Société sera autorisée à émettre au fur et à mesure des parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B" et collectivement appelées avec les Parts Sociales Ordinaires les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1.55,-) chacune, qui au moment de leur émission, auront les droits et obligations tels que déterminés par les présents Statuts."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et refondre entièrement les Statuts qui se liront de la manière suivante:

## Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Barclays Cantal Investments S.à r.l."

### Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

### Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un "trust") des participations, des intérêts, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, quelque soit leur forme (y compris toute société en commandite), corps gouvernementaux ou "trusts", d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à des filiales ou à ces sociétés affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles et groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de toute société de groupe ou affiliée.

4.6 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.7 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, variable ou fixe, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Apport en Capital Additionnel - Rachat

### Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé at six cent soixante-deux mille cent vingt-sept US Dollars et quarante-cinq cents (USD 662.127,45) représenté par quatre cent vingt-sept mille cent soixante-dix-neuf (427.179) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), avec une valeur nominale de un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1.55,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus des Parts Sociales de Catégorie A, la Société sera autorisée à émettre au fur et à mesure des parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B" et collectivement appelées avec les Parts Sociales de Catégorie A les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1.55,-) chacune, qui au moment de leur émission, auront les droits et obligations tels que déterminés par les présents Statuts.

6.2 Le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

6.4 Toutes les Parts Sociales ont droit à des distributions conformément à l'article 17.3. Au moment de la liquidation de la société, toutes les Parts Sociales ont droit aux distributions conformément à l'article 20.3.

6.5 La Société peut, sans limitation, accepter des apports en capital ou autres apports sans émettre de parts sociales ou autres instruments en considération de tels apports.

6.6 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) et/ou tous fonds reçus au fur et à mesure en tant qu'apport en capital additionnel sont, exceptés ceux alloués à la réserve légale, alloués à une réserve spéciale attachée à la classe de parts sociales correspondante. Les réserves spéciales sont à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et sont disponibles pour distribution en relation

avec une réduction de capital, liquidation ou tout autre transaction de toute nature résultant d'un remboursement de prime d'émission ou de réserve attachée à la classe de parts sociales ou réserve correspondante.

#### **Art. 7. Parts sociales, cession et rachat.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées sous réserve d'obtenir l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les Parts Sociales de la Société ne sont pas rachetables.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9. Droits des associés.** Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la Société.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 10. Nominations et révocations du conseil de gérance.**

10.1 La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

10.3 En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

#### **Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.**

11.1 Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le conseil de gérance. En cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du président consistent à surveiller à ce que le déroulement du conseil observe les dispositions de l'article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

11.3 Le président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants soient présents à la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (sous réserve des dispositions de l'article 11.6) au moins deux (2) membres du conseil de gérance sont (i) présents à la réunion et (ii) physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance, étant entendu qu'un gérant ainsi représenté par procuration à la réunion sera considéré comme étant présent à la réunion et physiquement présent au Luxembourg pour les besoins de l'article 11.4 ci-dessus. Dans cas où la Société a un gérant unique, ses résolutions seront valablement adoptées si elles sont prises par écrit.

11.7 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant à droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, responsabilité.**

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de " délégué (s) à la gestion journalière ".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégations de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.3 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants à moins que la Société n'ait qu'un gérant unique auquel cas elle sera engagée par la seule signature de ce gérant unique.

13.4 Aucun gérant n'engage, au regard de sa fonction, sa responsabilité personnelle en relation avec des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est simple agent autorisé et est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution, sous réserve des dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation**

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le six décembre d'une année et se termine le cinq décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abréger la durée de l'exercice social à tout moment.

#### **Art. 16. Comptes sociaux annuels.**

16.1. Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, la gérance établit un bilan (i) comprenant un inventaire des actifs mobiliers, immobiliers ainsi que de toutes les dettes de la Société, et (ii) accompagné d'une annexe synthétisant tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

#### **Art. 17. Distributions.**

17.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal (à l'exclusion, aux fins de certitude, de toute prime d'émission), mais devra être reconstitué, si à un moment donné

et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale a été entamée et représente moins de cette proportion. La balance est à la disposition de l'assemblée générale des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

17.3 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux dividendes calculés et payables selon la disponibilité des réserves distribuables (incluant la prime d'émission et/ou tout apport additionnel de capital) ou des profits et être distribués sur proposition du conseil de gérance.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit au montant égal au produit du dividende déclaré et du Ratio Ordinaire. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit au montant égal au produit du dividende déclaré et du Ratio de Catégorie B. les distributions au sein d'une même catégorie de parts sociales devront être faites au pro rata du montant de capital (incluant la valeur nominale de chaque Part Sociale, la prime d'émission et tout apport supplémentaire de capital via la technique du compte 115) payé sur chaque Part Sociale (ensemble la "Valeur Totale").

Pour les besoins de cette Clause 17.3,

"Montant Ordinaire" signifie, à n'importe quel moment dans le temps, le montant total auquel les Parts Sociales Ordinaires auraient droit si la Société était liquidée à ce même moment.

"Ratio Ordinaire" signifie le Montant Ordinaire divisé par le Montant de Référence.

"Montant de Catégorie B" signifie, à n'importe quel moment dans le temps, et si un tel moment survient, 10 pour cent du produit du nombre de Parts Sociales de Catégorie B restantes et le Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie B (tel que déterminé si la Société était liquidée à ce même moment).

"Ratio de Catégorie B" signifie le Montant de Catégorie B divisé par le Montant de Référence.

"Montant de Référence" signifie la somme du Montant Ordinaire et du Montant de Catégorie B.

#### **Art. 18. Dividendes intérimaires.**

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de montants distribuables suffisants. L'article 17.3 s'applique aussi aux dividendes intérimaires.

18.2 Les montants distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution (incluant, afin d'éviter toute ambiguïté, tout montant alloué au compte de prime d'émission, ou à tout autre compte de réserve libre), moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

**Art. 19. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

#### **Art. 20. Liquidation.**

20.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

20.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

20.3 Après le paiement de tous les dettes et passifs de la Société (comprenant les dividendes déclarés mais non payés, s'il y en a) et les dépenses de liquidation, le montant de bénéfice net de liquidation sera distribué aux associés comme suit:

a) chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) a droit à un montant égal au Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie B.

A cette fin, le "Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie B" est défini comme le montant inférieur égal à (i) la Valeur des Parts Sociales de Catégorie B et (ii) un montant égal au produit net de liquidation divisé par le nombre de Parts Sociales de Catégorie B restantes.

A cette fin, la Valeur des Parts Sociales aura un montant, par Part Sociale de Catégorie B, égal à

<ATTFORMULE>

et où

Base Value signifie USD1,000.

Date de Référence signifie le 15 décembre 2015.

v signifie la Valeur des Parts Sociales de Catégorie B à tout moment donné et avec v0 étant la Base Value.

i signifie que, à toute date à laquelle la formule est appliquée, le nombre d'années calendaires qui ont commencé depuis la Date de Référence (et incluant l'année calendaire de la Date de Référence).

Net Incomen signifie le profit après impôts de la Société au cours de l'année calendaire n, excluant tous profits et pertes de la Société relatifs à toutes obligations convertibles émises par la Société et qui ont été converties en Parts Sociales de Catégorie B.

divn signifie les dividendes, s'il y en a, payés sur chaque Part Sociale de Catégorie B chaque année calendaire n.

Dans le cas ci-dessus, une année calendaire signifie la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, sauf les deux périodes suivantes: (i) pour la période i=1, l'année calendaire est la période du 15 décembre au 31 décembre 2015; (ii) pour la période finale, l'année calendaire est la période entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de dissolution.

b) tout montants restants sont payables aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, pro rata la Valeur Totale de chaque Part Sociale Ordinaire.

**Art. 21. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

#### *Coûts et dépenses*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille deux cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211127/598.

(150237512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

#### **Cerep II Osiris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 202.575.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

CEREP II L.L.C., a limited liability company established and existing under the state of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3958584,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10, 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of CEREP II Osiris S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control, disposal, dissolution and liquidation of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as liquidator or liquidation auditor of any company in which it holds a participating interest.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, acquisition, management, dissolution and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 6.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 7.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 9.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers).

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 10.** The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 11.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 12.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on June 30, 2016.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by CEREP II, L.L.C., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83246.

The address of the registered office of the Company is fixed at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CEREP II L.L.C., a limited liability company établi et existant selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3958584,

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination CEREP II Osiris S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, la cession, la dissolution et la liquidation de ces participations, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société pourra agir comme liquidateur ou commissaire à la liquidation de toute entité dans laquelle elle détient des participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, gestion, cession et/ou à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 7.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 9.** La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance).

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 10.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 11.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2016.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par CEREP II, L.L.C., précité, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83246.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211223/319.

(150237066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

---

**Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061671/9.

(160022569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**MR Plan Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87 ème Division.

R.C.S. Luxembourg B 95.198.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061691/9.

(160022841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Mimar Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061699/10.

(160022330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**M&G European Property Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061693/11.

(160022579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Mediasystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 151.890.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061696/9.

(160022842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Pagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 31.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061766/9.

(160022673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Patrizia Real Estate 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 165.934.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061775/9.

(160022861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Prodevo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 120, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.514.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061789/9.

(160022849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Syrdall Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 174.510.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061832/12.

(160022759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Quintiles, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.450.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061792/9.

(160022482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Quintiles Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.378.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061793/9.

(160022483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.430.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061794/9.

(160022486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Realestate J&P Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 4, Chemin des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 146.783.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061801/9.

(160022788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**World Wide Investments Fund S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.747.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WORLD WIDE INVESTMENTS FUND S.A.

Signature

Référence de publication: 2016061905/12.

(160022530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Yousara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061909/9.

(160022621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**YRI Global Liquidity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.404.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

YRI Global Liquidity S.à r.l.

Christiaan van Arkel

*Gérant A*

Référence de publication: 2016061910/14.

(160022862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Z6 Creation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77-79, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2016061912/12.

(160022826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Wood & Roof - Philippe Brüls S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.416.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061904/10.

(160022682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---